

LES RÈGLES DU JEU DÉMOCRATIQUE

Comprendre les scrutins et les repenser



Le 16/06/2025

Introduction générale du cycle

Le vote en France : une démocratie en crise ?

Le 13 janvier 2019, en pleine crise des Gilets jaunes, un mouvement social d'une ampleur inédite depuis mai 1968, le Président Emmanuel Macron s'adressait aux Françaises et aux Français dans une lettre ouverte. Il y affirmait la singularité de la démocratie française, celle d'un pays où **« chaque citoyen a le droit de choisir celles et ceux qui porteront sa voix dans la conduite du pays, dans l'élaboration des lois, dans les grandes décisions à prendre »** (Lettre aux Français, 13 janvier 2019). À cette occasion, il annonçait l'organisation du **Grand Débat national**, une initiative de démocratie participative sans précédent, visant à redonner « plus de force à la démocratie et à la citoyenneté ».



Ce débat national, organisé autour de quatre grands thèmes — transition écologique, fiscalité, organisation de l'État et démocratie — a permis l'expression d'une grande diversité d'opinions : 1 932 884 contributions en ligne, plus de 10 000 réunions locales, 27 000 courriers reçus et 16 000 communes ayant ouvert des cahiers citoyens. Ce processus inédit dans l'histoire contemporaine témoigne de l'intérêt et de l'exigence démocratique des Françaises et des Français, ainsi que de leur volonté d'être écoutés, considérés et pris en compte.

Dans le chapitre consacré à la démocratie et à la citoyenneté, Emmanuel Macron posait plusieurs questions fondamentales :

Faut-il reconnaître le vote blanc ? Faut-il rendre le vote obligatoire ? Quelle dose de proportionnelle introduire aux élections législatives pour une représentation plus juste ? Faut-il avoir davantage recours aux référendums ?

Ces interrogations traduisent une prise de conscience de l'essoufflement du modèle démocratique actuel, en particulier dans son expression la plus élémentaire : **le vote**.



La participation électorale est en net déclin. En vingt ans, la fréquentation des urnes lors des élections nationales, présidentielles et législatives, a chuté de plus de onze points. L'abstention, ou le vote intermittent, atteint désormais des niveaux records. Cette désaffection croissante traduit une crise profonde de la représentation politique et révèle une fracture démocratique durable, marquée par un éloignement croissant entre les citoyennes et citoyens et leurs représentant·es.

Alors que les gouvernements multiplient les annonces — réforme des modes de scrutin, référendums, vote par anticipation, etc. — pour tenter de restaurer la confiance, une partie de la population se détourne du vote et considère que ce mode d'expression ne suffit plus. Comme le souligne la politologue Anne Muxel (2020), de nombreux électeurs, notamment parmi les plus jeunes, expriment une perte de foi dans le processus électoral, estimant que « les élections sont jouées d'avance » ou que « les politiques sont tous les mêmes » (Chemla, 2022).

Face à cette crise de la participation électorale, le vote interroge non seulement notre rapport à la représentation — qui parle en notre nom ? — mais aussi notre propre engagement : comment participons-nous à la vie démocratique ? Quelle part prenons-nous aux décisions collectives ? Comment, alors, le vote peut-il retrouver une place et un sens dans une démocratie représentative en tension ?

C'est pour contribuer à cette réflexion que Décider ensemble lance une série de notes consacrées aux enjeux du vote. Celle-ci vise à éclairer les controverses qui entourent cet acte fondamental, mais aussi à explorer les pistes concrètes, issues du monde académique, des pratiques institutionnelles ou des initiatives citoyennes, susceptibles de renouveler le contrat démocratique.

Car repenser le vote, c'est aussi repenser notre manière de participer, individuellement et collectivement, à la construction du bien commun.





Au programme du cycle de notes sur le vote :



Note 1 — Les règles du jeu démocratique : Comprendre les scrutins et les repenser

Les Français voteront en moyenne plus de 50 fois au cours de leur vie. Pourtant, les règles qui encadrent ces scrutins restent souvent mal connues. Cette première note propose un retour sur les grands principes des différents modes de scrutin en vigueur en France — majoritaire, proportionnel, mixte — en expliquant leurs fonctionnements, leurs implications concrètes sur la représentation politique, et les débats qu'ils suscitent. Elle vise à poser les bases nécessaires pour mieux comprendre les enjeux d'une éventuelle réforme électorale, notamment autour de la question du passage à une dose plus importante de proportionnelle.



Note 2 — Le référendum

Cette deuxième note s'intéresse à la place des citoyen·nes dans les décisions publiques. Le référendum, et plus particulièrement le référendum d'initiative citoyenne (RIC), est souvent présenté comme un moyen de redonner la parole aux citoyen·nes en leur permettant de se réapproprier le processus décisionnel. Mais cet outil démocratique, porteur d'espoirs pour certains, suscite aussi de fortes critiques et inquiétudes. Entre promesse de participation renforcée et risques de dérive ou de simplification du débat, quel rôle le référendum peut-il réellement jouer dans la vie démocratique ?



Note 3 — Le vote blanc

Parallèlement à l'abstention, le vote blanc représente une forme de désengagement critique. Bien qu'il soit comptabilisé séparément du vote nul, il n'est toujours pas reconnu comme un vote exprimé. Cette note s'intéresse à la portée symbolique du vote blanc, en explorant les débats juridiques et politiques qui entourent sa reconnaissance. Elle examine également les propositions visant à lui donner un véritable poids dans le processus électoral.



Note 4 — Lever les freins à la participation électorale

Bien que le vote blanc puisse exprimer une forme d'engagement, de nombreux citoyens restent éloignés des urnes. Cette note explore les différents obstacles qui freinent la participation électorale : déménagements non signalés, difficultés d'inscription, manque d'information, sentiment d'exclusion ou défiance envers les institutions. Elle analyse également les réformes envisagées pour élargir la participation, telles que le vote par correspondance, le vote électronique ou la simplification des démarches administratives. Ces mesures peuvent-elles réellement restaurer la confiance dans le système électoral et favoriser une participation plus large et plus équitable ?



Note 5 — Le vote à 16 ans

Cette note explore la proposition d'élargir le corps électoral aux jeunes dès 16 ans, une mesure déjà expérimentée dans plusieurs pays européens comme l'Autriche ou l'Allemagne. À travers une analyse des effets de cette réforme, elle examine son impact sur la participation civique des jeunes, leur politisation progressive et l'évolution de leur rapport aux institutions démocratiques. L'élargissement du droit de vote apparaît ici comme un levier potentiel de réengagement formel des plus jeunes dans la vie démocratique.



Note 6 — Voter ! Une obligation citoyenne ? - exemples Belges

Cette note adopte une perspective comparative sur l'idée de rendre le vote obligatoire. Elle s'intéresse aux expériences de pays comme la Belgique, la Grèce et l'Australie, où cette pratique est en vigueur, et se demande si une telle mesure pourrait être envisagée en France pour contrer l'abstention de masse et renforcer la légitimité des élus.



Note 7 — Le système de votation suisse !

Cette note examine le système de votation en Suisse, un modèle de démocratie directe où les citoyens sont régulièrement appelés à se prononcer sur des questions de politique publique à travers des référendums et des initiatives populaires. Peut-on imaginer une telle approche en France pour renforcer la participation démocratique et l'engagement civique ?

SOMMAIRE - PARTIE 1

Introduction	7
Les règles du jeu électoral	8
Les modes de scrutins en France	9
A. Les élections européennes	9
B. Les élections présidentielles	10
C. Les élections sénatoriales	11
D. Les élections législatives	12
E. Les élections régionales	14
F. Les élections départementales	15
G. Les élections municipales - horizon 2026	16
• Communes de moins de 1 000 habitant·es	16
• Communes de plus de 1 000 habitant·es	17
Conclusion	20
Glossaire	21
Sources et ressources	22



INTRODUCTION

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

Dans un contexte de polarisation politique, le mode de désignation des élu-es devient une question centrale. De plus en plus de personnes estiment qu'un changement du mode de scrutin pourrait être nécessaire pour mieux refléter la diversité des opinions et renforcer la légitimité démocratique. Ce questionnement se manifeste notamment dans les débats sur la proposition de réforme du scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille, ainsi que sur celui des élections législatives.

? Qu'est ce qu'un mode de scrutin ?

Un mode de scrutin désigne **l'ensemble des règles qui encadrent la manière dont les votes des électeur·ices sont traduits en résultats lors d'une élection**. Scrutin majoritaire, proportionnel ou mixte : chaque système influe directement sur l'issue du vote et sur la composition des instances représentatives. Les modes de scrutin constituent ainsi un rouage central du fonctionnement démocratique, les votes venant alimenter cette mécanique complexe.

L'étude de ces mécanismes dans la recherche relève de ce qu'on appelle **la théorie du choix social** : une discipline qui s'intéresse à la manière dont les préférences individuelles peuvent être agrégées pour aboutir à une décision collective. En France, le groupe de recherche *Voter autrement* du CNRS explore depuis plus de vingt ans les effets des différents systèmes électoraux. Leurs expérimentations ont notamment montré que les résultats de l'élection présidentielle de 2022 auraient pu être différents avec un autre mode de scrutin. De même, l'adoption d'un système proportionnel à la place du scrutin majoritaire à deux tours aurait sensiblement modifié les résultats des dernières élections législatives (Guégan & Duquesne, 2024).

Si les Françaises et les Français voteront en moyenne plus de 50 fois au cours de leur vie, les mécanismes électoraux — qui déterminent directement les résultats des scrutins, et par conséquent, l'avenir de notre démocratie — sont souvent mal compris et perçus comme complexes. Cette première note propose d'en explorer les fondements : elle revient sur les grands principes des différents modes de scrutin appliqués en France, leur fonctionnement, leurs effets sur la représentation politique, ainsi que les débats qu'ils suscitent. Elle cherche à poser les bases nécessaires pour comprendre les enjeux d'une éventuelle réforme, en particulier la question du passage à la proportionnelle, et à nourrir un débat plus large sur l'objectif de l'acte électoral dans le cadre démocratique.

LES RÈGLES DU JEU ÉLECTORAL

Avant tout, il est important de revenir sur les fondamentaux, à savoir les trois éléments permettant de qualifier une élection : **le mode de scrutin**, **le nombre de sièges attribués** et le **nombre de tours**. Nous verrons ensuite, comment ces éléments s'appliquent aux élections françaises, de l'échelle européenne à l'échelle locale.



Le mode de scrutin

MAJORITAIRE

Le vainqueur de l'élection est celui qui remporte le plus de voix.

"the winner takes it all"

En France, cela correspond aux élections **présidentielles**, **législatives** et **départementales**.

PROPORTIONNEL

Les sièges à gagner sont répartis proportionnellement par rapport au nombre de voix gagnées.

En France, cela correspond aux élections **européennes**.

MIXTE

Les sièges à gagner sont en partie donnés au vainqueur de l'élection (souvent 50% des sièges à gagner). Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre de voix gagnées.

En France, cela correspond aux élections **municipales** pour les communes de plus de 1 000 habitant-es. Les élections **régionales** fonctionnent sur le même schéma, mais le vainqueur remporte 25% des sièges et non pas 50%.

Le nombre de sièges attribués

Il peut s'agir d'un scrutin (selon le nombre de sièges à pourvoir) :

- **Uninominal** : un seul siège ou une seule personne est élue à l'issue du vote.
- **Binominal** : deux sièges ou deux personnes sont élues à l'issue du vote.
- **Plurinominal** : plusieurs sièges ou plusieurs personnes sont élues à l'issue du vote.

Le nombre de tours

Une élection peut se dérouler en un ou deux tours. Le nombre de tours détermine le nombre d'étapes nécessaires pour élire un·e représentant·e, et donc le nombre de fois où les électeur·ices seront appelé·es aux urnes dans le cadre de ce scrutin.

LES MODES DE SCRUTINS EN FRANCE

En tenant compte de ces éléments, examinons comment s'organisent les élections en France. **Il existe huit élections pour le territoire national qui influent directement sur notre système démocratique :**

- les élections européennes
- les élections présidentielles
- les élections sénatoriales
- les élections législatives
- les élections régionales
- les élections départementales
- les élections intercommunales
- les élections municipales

Certaines de ces élections sont au suffrage universel direct*, tandis que d'autres sont au suffrage indirect*.

A. LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes sont un scrutin de listes bloquées*, à la **proportionnelle nationale** et à **un tour**.

La liste bloquée signifie que les noms des candidat·es et leur ordre sont fixés à l'avance. À l'inverse, une liste ouverte permet aux votants de choisir leurs candidat·es favoris au moment du vote.

Pour cette élection en particulier, nous vous invitons à vous référer à la note : [\[Être un citoyen de l'Union européenne\]](#). Il est crucial de souligner que le choix du mode de scrutin et des seuils électoraux joue un rôle déterminant lors des élections européennes. En France, une liste doit dépasser le **seuil de 5 %** des suffrages exprimés pour pouvoir participer à la répartition des sièges au Parlement européen. Ce seuil, fixé à l'échelle nationale, a un impact direct sur la composition du Parlement européen, puisqu'il détermine quelles listes peuvent obtenir des sièges et quelle sera leur représentation proportionnelle. Ainsi, les partis obtenant moins de 5 % des voix ne sont pas représentés au Parlement européen — un seuil qui diffère selon les pays — ce qui peut limiter la diversité politique de la représentation française au niveau européen.

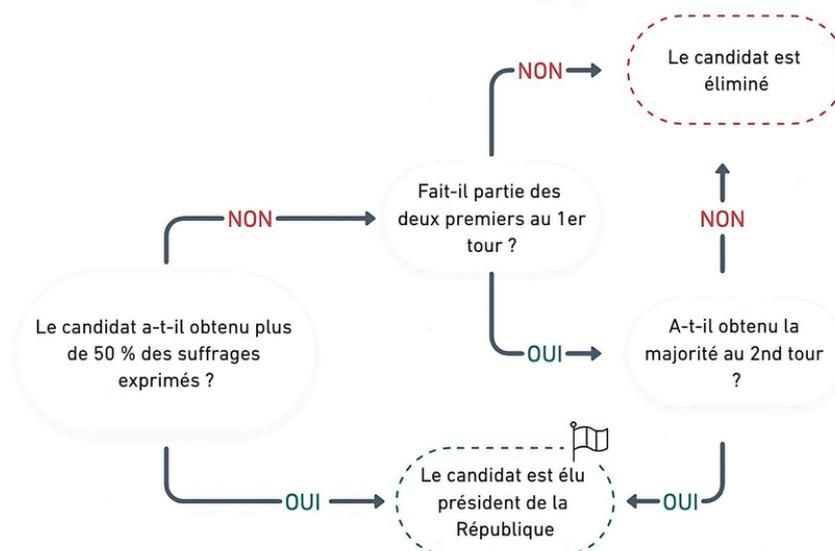
B. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Tous les cinq ans, les Françaises et les Français inscrit·es sur les listes électorales votent pour élire le Président ou la Présidente de la République qui prendra ses fonctions pour un mandat de cinq ans. Cette élection se déroule selon un **scrutin majoritaire uninominal à deux tours**. Concrètement, cela signifie que :

- lors du premier tour, plusieurs candidat·es peuvent être en lice, et un·e candidat·e doit obtenir plus de 50% des voix pour être élu·e.
- Si aucun·e candidat·e n'atteint ce seuil, un second tour est organisé, opposant les deux candidat·es ayant recueilli le plus de voix au premier tour. Celui ou celle qui obtient le plus de suffrages au second tour est élu·e à la Présidence de la République.



La prochaine élection présidentielle aura lieu en 2027.



RAPPEL : FONCTIONS DU/DE LA PRÉSIDENT·E DE LA RÉPUBLIQUE

Le·la Président·e est le·la **chef·fe de l'État** ! Il·elle lui incombe de veiller au respect de la Constitution, d'accréditer les ambassadeur·rices, d'assurer le fonctionnement régulier des institutions et la continuité de l'État, de garantir l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et le respect des traités.

Il·elle est également le·la **chef·fe de l'exécutif** ! Il·elle nomme le·la Premier·e ministre, préside le Conseil des ministres, promulgue les lois, soumet des lois au référendum, peut dissoudre l'Assemblée nationale et veille au respect de la Constitution.

Enfin, le·la président·e est **le·la chef·fe des armées** ! Il·elle préside les conseils et comités supérieurs de la Défense nationale et détient l'arme nucléaire.



La prochaine élection présidentielle aura lieu en 2027.

C. LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES



384 sénateur·ices

Ces élections sont des élections peu connues en France puisqu'elles se déroulent au **suffrage indirect***. Elles permettent d'élire les sénatrices et sénateurs qui siégeront au Sénat pendant 6 ans. La moitié du Sénat (174 personnes) est renouvelée tous les trois ans par une élection au suffrage indirect, suivant un mode de **scrutin mixte**.

Le collège électoral (les électeurs des sénatrices et sénateurs) est constitué de 162 000 grands électeurs. Ces derniers sont les conseillers régionaux, départementaux, territoriaux ainsi que les délégués des Conseils municipaux.

Parmi les grands électeurs, 95% sont les délégué·es des Conseils municipaux. Leur désignation varie selon la taille de la commune dans laquelle ils siègent :

Dans les communes

< 9 000 habitant·es

Des délégués sont élus **parmi** les conseillers municipaux de la commune.

Dans les communes

> 9 000 habitant·es

Tous les conseillers municipaux sont grands électeurs.

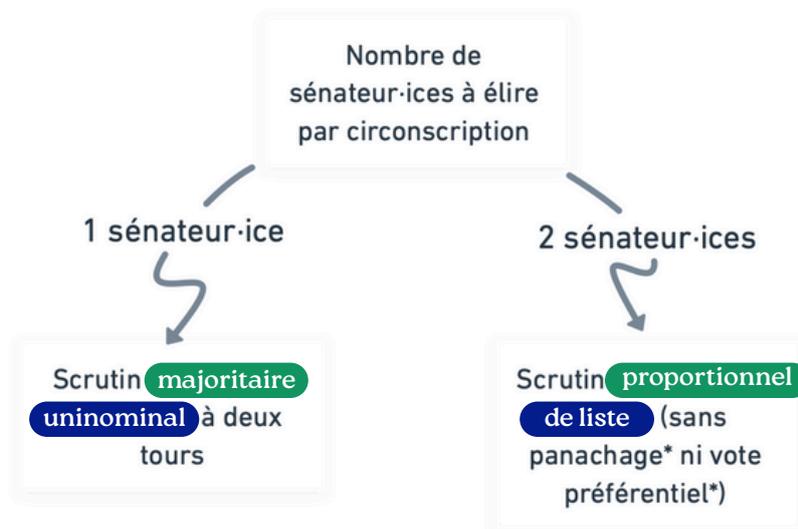
Dans les communes

> 30 000 habitant·es

En plus des conseillers municipaux, des citoyens délégués sont élus par les conseils municipaux pour devenir grands électeurs.



Mode de scrutin aux élections sénatoriales.



La prochaine élection sénatoriale renouvellera 174 sénatrices et sénateurs en 2026.

D. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



577 député·es

Les élections législatives se déroulent aujourd'hui selon un scrutin **majoritaire uninominal à deux tours**, similaire à celui des élections présidentielles. Autrement dit, un·e candidat·e peut être élu·e dès le premier tour s'il ou elle obtient la majorité absolue des voix. Si ce n'est pas le cas, un second tour est organisé, opposant les candidat·es ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour. C'est celui ou celle recueillant le plus de voix au second tour qui est élu·e.

Les citoyen·nes français·es votent par circonscription pour élire le·la parlementaire qui les représentera. La France est divisée en 577 circonscriptions qui élisent chacune un·e député·e. In fine, 577 député·es sont donc élu·es pour 5 ans, sauf en cas de dissolution qui entraîne la fin immédiate de leur mandat.

LA DISSOLUTION

La dissolution est un choix du·de la président·e de la République (article 12 de la Constitution) et ne peut avoir lieu qu'une fois par an. Elle entraîne une réélection de l'Assemblée, soit de l'ensemble des députés qui sont alors réélus pour 5 ans.

Si le mécanisme de la dissolution vous intéresse, Décider ensemble publiait en octobre 2024 une note intitulée "La procédure de destitution peut-elle être participative ?" explicitant son processus.



[DÉCOUVRIR LA NOTE](#)



Les élections législatives se tiennent normalement tous les 5 ans. Après celles de 2022, consécutives à l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République, les prochaines étaient initialement prévues pour 2027. Cependant, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 a rebattu les cartes, repoussant la prochaine échéance à 2029, sauf en cas de nouvelle dissolution. Traditionnellement, lors des élections présidentielles, le ou la nouvelle président·e dissout l'Assemblée. On peut donc s'attendre à ce que des élections législatives suivent directement les élections présidentielles en 2027.

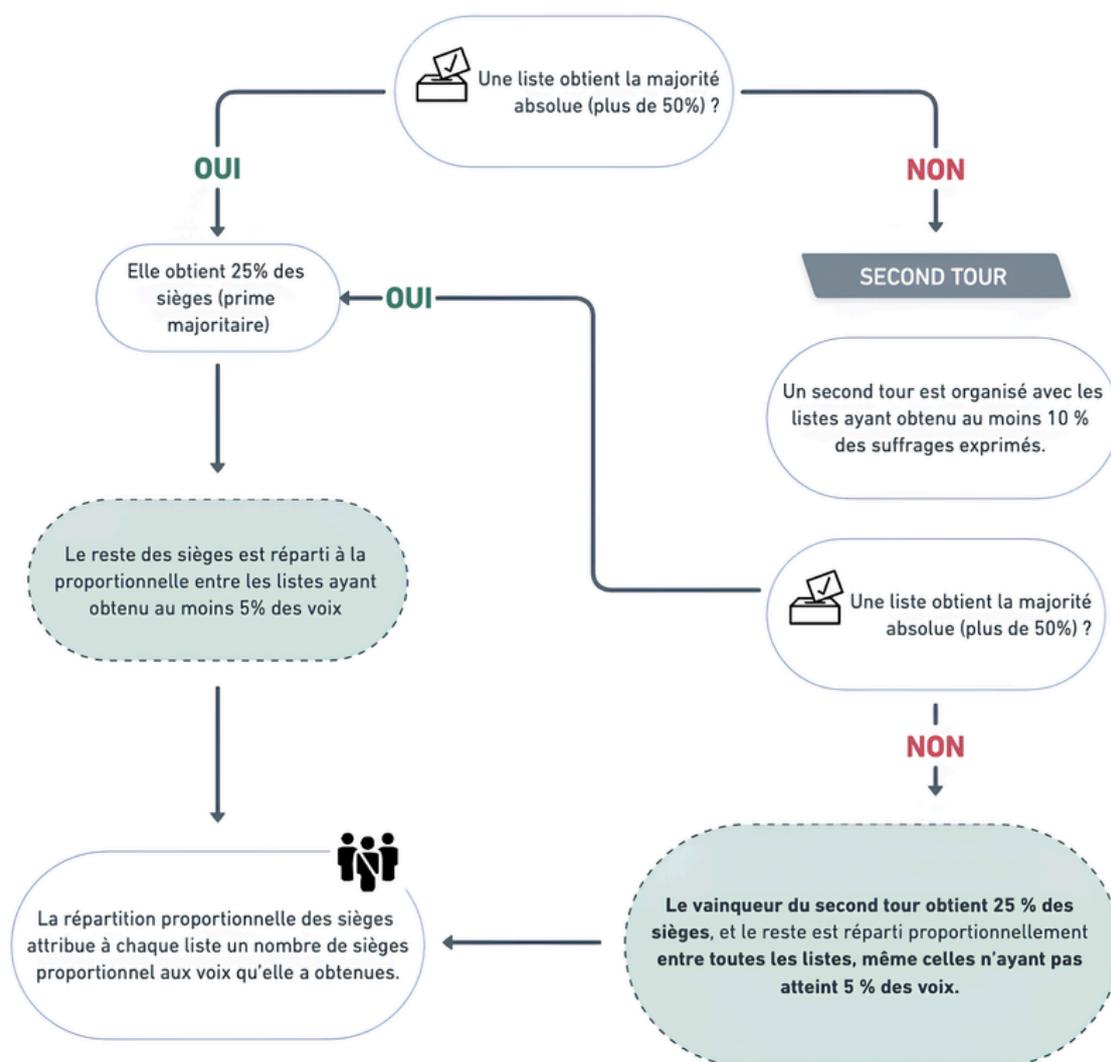
Ces modalités électorales au niveau national ne sont pas les plus méconnues des citoyen·nes, mais elles ne concernent que 4 des 8 scrutins auxquels nous sommes appelés à participer pour choisir nos représentant·es. Qu'en est-il alors de l'élection de nos représentant·es locaux (régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux) ?

E. LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales se déroulent au scrutin **proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire**. Cette dernière garantit qu'une liste arrivant en tête au second tour obtient un nombre de sièges supérieur à sa proportion de voix. Cela permet notamment d'assurer une majorité claire à la liste gagnante au sein du conseil régional.



Les résultats aux élections régionales.



Les élections régionales ont lieu tous les 6 ans, comme les élections départementales et municipales. Les dernières ont eu lieu en 2021. Les élections présidentielles se tenant en 2027, les prochaines élections régionales sont décalées au mois de mars 2028.

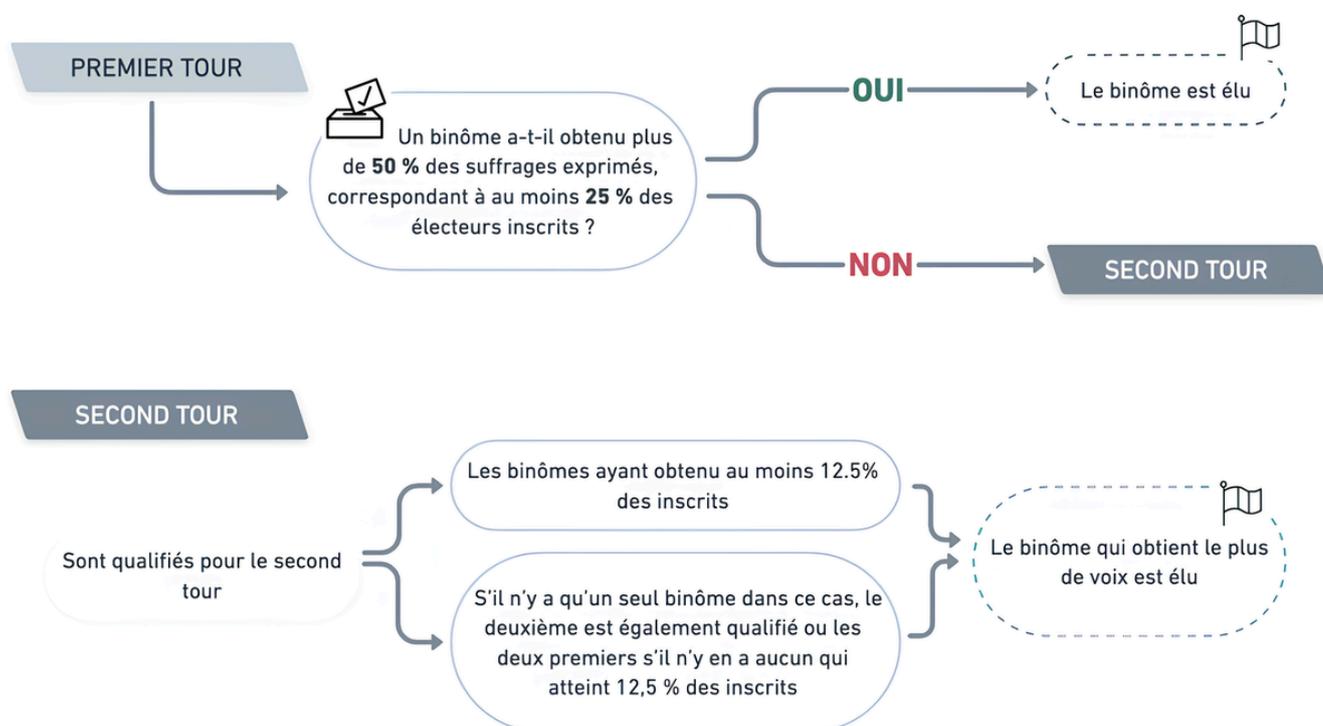
F. LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les conseillères et conseillers départementaux sont élus par binôme, au suffrage universel direct, dans chaque canton. Les cantons sont régulièrement redécoupés afin de représenter au mieux les habitantes et habitants du département. Il s'agit d'un scrutin **majoritaire, binominal à 2 tours**.

Chaque canton élit un binôme homme – femme.



Les élections départementales.



Les élections départementales françaises ont lieu tous les 6 ans et les dernières ont eu lieu en 2021. En 2027 se tiendront les élections présidentielles. Celles-ci priment sur les élections départementales. Par conséquent, les prochaines élections départementales auront lieu en 2028.

G. LES ELECTIONS MUNICIPALES - horizon 2026

Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans pour élire les conseillers municipaux et les maires des communes. **Les modalités de scrutins varient cependant entre les communes de moins de 1 000 habitant·es et les communes de plus de 1 000 habitant·es.**

Communes de moins de 1000 habitant·es (soit environ 25 000 communes)

Les élections municipales sont un scrutin **majoritaire plurinominal** à **2 tours**. Cela signifie que les électeur·ices votent pour élire individuellement 7 personnes dans leur Conseil municipal pour un **mandat de 6 ans**.

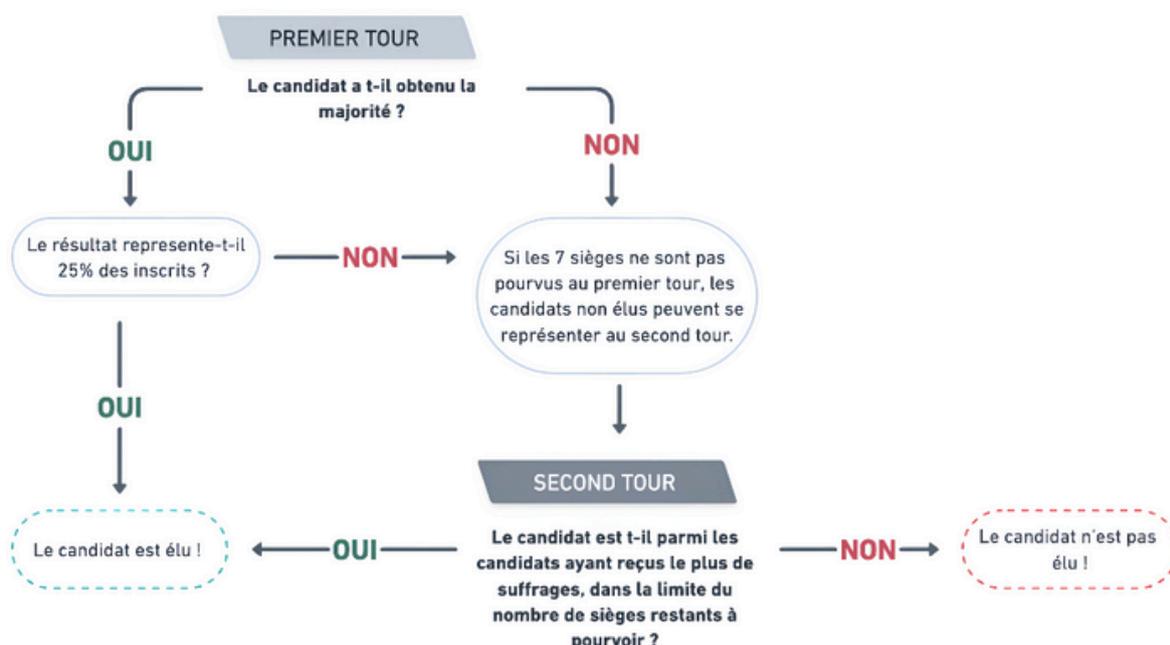
Lors de l'élection, les candidat·es ayant obtenu la majorité absolue des voix, correspondant à au moins 25% des électeur·ices inscrits, sont élu·es. Dans le cas où personne ne remplirait les conditions pour être élu·e dès le premier tour, un second tour est organisé. Toutes les candidates et tous les candidats du premier tour peuvent se représenter et les élu·es sont celles et ceux ayant obtenu une majorité relative lors du second tour.

Les têtes de liste élu·es lors des élections sont désigné·es automatiquement comme les représentant·es de la ville au conseil communautaire (EPCI / Intercommunalité).



Le déroulement des élections municipales

Dans les communes de moins de 1 000 habitant·es



Communes de plus 1 000 habitant-es (soit environ 10 000 communes)

Les élections municipales sont organisées en même temps que les élections pour les conseiller-ères des intercommunalités et des EPCI. En tant que citoyen-ne, j'ai donc 2 votes à réaliser.

Les élections municipales sont un scrutin **mixte de liste**. Cela signifie que la moitié des sièges de la commune est attribuée d'office à la liste ayant obtenu le plus de voix, tandis que le reste des sièges est réparti à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des voix. Les sièges restants après la répartition à la proportionnelle sont répartis selon la méthode de la plus forte moyenne. *(voir exemple ci-dessous pour mieux comprendre)*



Élection des conseiller-es des intercommunalités

Lors des élections municipales dans les communes de plus de 1 000 habitant-es, les électeur-ices votent avec un seul bulletin qui comporte à la fois la liste municipale et la liste communautaire (pour l'intercommunalité/EPCI). En choisissant une liste municipale, ils élisent donc simultanément les représentant-es de cette liste à l'intercommunalité. La liste arrivée en tête obtient 50 % des sièges à l'EPCI, les 50 % restants étant répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant recueilli plus de 5 % des voix.

Exemple d'un bulletin de vote pour les élections municipales :

Liste des conseillers municipaux proposés par la liste Osons Hem en Mieux.



Liste des conseillers municipaux proposés pour siéger au conseil communautaire de la liste Osons Hem en mieux.

Le bulletin mis dans l'urne contient donc la liste municipale et la liste communautaire liée.

Exemple : les élections municipales dans une ville de plus de 1 000 habitant-es

Nom de la ville : **VILLE**



3 503 votants



27 sièges à pourvoir dont :

- **14** pour le vainqueur de l'élection
- **13** autres à répartir.

Fonctionnement de l'élection :

Un scrutin **mixte de listes** dans lequel le vainqueur remporte 50% des sièges (soit 14 ici) tandis que les 13 sièges restants sont répartis à la proportionnelle, entre les listes ayant obtenues plus de 5% des voix.

La liste gagnante remporte également 50% des sièges pour siéger à l'EPCI.

JOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES



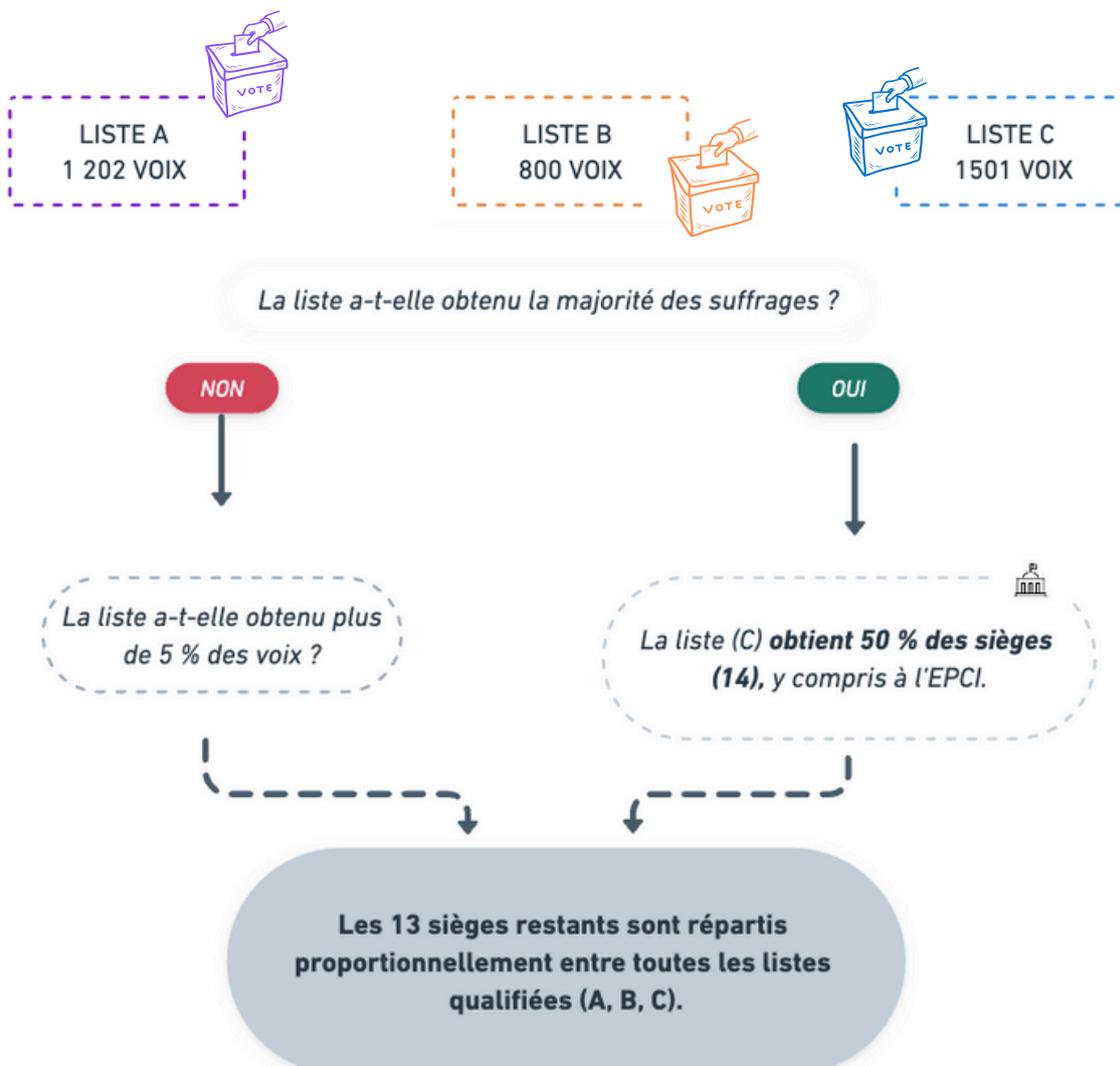
Je vote une fois pour :

- Une liste municipale
 - Associée à une liste pour l'EPCI

3 listes sont candidates :

- la liste A
- la liste B
- la liste C

ETAPE 1 : Désignation du vainqueur de l'élection



ETAPE 2 : Répartition des 13 sièges restant à la proportionnelle

1. Calcul du Quotient électoral

Le nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège est appelé quotient électoral. Il se calcule ainsi :

$$Q_e = \text{Nombre total de voix} / \text{Nombre total de sièges}$$

Exemple : $Q_e = 3503 / 13 = 269,46$

2. Répartition des sièges par liste

Le nombre de sièges attribués à chaque liste se calcule en divisant le nombre de voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral :

$$\text{Nombre de sièges} = \text{Nombre de voix obtenues} / \text{Quotient électoral}$$



ETAPE 3 : Répartition des sièges restant avec la méthode de la plus forte moyenne

La liste dont le total de voix se rapproche le plus du quotient électoral (269,46) remporte le siège.

Pour ce faire, on divise le nombre de voix par le nombre de sièges déjà obtenus, augmenté de '1'.



L'opération est répétée pour l'attribution du dernier siège.





CONCLUSION

Comprendre le fonctionnement de nos élections est fondamental pour appréhender les débats démocratiques actuels et les réformes envisagées. Il n'existe pas une unique manière d'élire nos représentant·es : les modes de scrutin ont évolué, ont été adaptés ou parfois abandonnés au fil du temps.

Ces mécanismes électoraux sont nombreux et souvent complexes, ce qui peut en rendre la compréhension difficile pour les citoyen·nes. Pourtant, le vote façonne directement la composition de nos institutions et influence la confiance que nous leur accordons. Aujourd'hui, les systèmes de vote sont au cœur de nombreux débats, qu'il s'agisse des élections municipales (notamment à Paris, Lyon et Marseille), sénatoriales ou législatives. Ces discussions portent autant sur des innovations, comme le jugement majoritaire, le scrutin proportionnel, le scrutin à un ou deux tours, ou encore mixte.

Parmi les propositions les plus discutées figure l'introduction d'une dose de proportionnelle dans les élections législatives. Quels effets cette réforme pourrait-elle avoir sur notre vie politique ? Permettrait-elle une représentation plus équitable et une plus grande pluralité ? Ce sont ces questions que nous aborderons dans la deuxième partie de cette étude, en examinant les principes et les enjeux de la représentation proportionnelle. Pour aller plus loin, les fiches en annexe présentent plusieurs alternatives aux modes de scrutin actuels. Ces propositions visent à nourrir la réflexion et à enrichir le débat démocratique.



GLOSSAIRE

- **Liste bloquée ou liste fermée** : cela signifie que, dans une liste candidate aux élections, les électeur·ices ne peuvent pas modifier la composition ni l'ordre des candidat·es pour lesquels ils votent. En revanche, la liste ouverte permet aux électeur·ices de modifier l'ordre des candidat·es de la liste ou de voter simplement pour l'un·e d'entre elle·eux (vote préférentiel).
- **Panachage** : C'est un système où l'électeur·rice peut choisir des candidat·es provenant de différentes listes. Il peut ainsi mélanger les candidat·es au lieu de voter pour une liste entière.
- **Quotient électoral** : il correspond au nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège. Il est obtenu en divisant le nombre total de voix exprimées par le nombre de sièges à attribuer.
- **Scrutin d'arrondissement** : c'est le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, utilisé pour les élections du Parlement. Il a été introduit pour la première fois en 1815 puis a régulièrement été utilisé sous différentes Républiques..
- **Suffrage** : le suffrage désigne le droit de vote et les modalités selon lesquelles il est exercé. Il est dit
 - **universel** lorsque toutes et tous les citoyen·nes peuvent voter,
 - **censitaire** lorsqu'il est conditionné par le paiement d'un impôt,
 - **capacitaire** lorsqu'il dépend du niveau de connaissance ou de qualification des électeur·ices.

Le suffrage peut être :

- **direct**, lorsque les électeur·ices votent directement pour la personne qu'ils souhaitent élire
 - **indirect**, lorsqu'un collègue électoral, préalablement élu par les citoyen·nes, vote pour élire un·e candidat·e.
- **Vote préférentiel** : c'est la possibilité pour les électeur·ices de classer les candidat·es d'une liste par ordre de préférence. Une fois les résultats obtenus, les sièges sont attribués en fonction de ce classement, permettant ainsi de tenir compte à la fois des préférences globales de la liste et des préférences individuelles de chaque électeur·ice. .

CHÔMIENNE Anouk : Chargée d'études

MAITRE Gabriel : Chargé d'études, chargé des affaires Européennes

SOURCES ET RESSOURCES

- Abbé, Apollinaire, Muholongu, Malumalu, Kamal el Feghali. "Une même voix, plusieurs interprétations. Définition, caractéristiques et paradoxes des modes de scrutins." Kinshasa, 2006.
- Berger, Annick. "Élections législatives 2022 en Italie : résultats, mode d'emploi d'un scrutin crucial." TFI Info, avril 2025.
- Braun-Pivet, Yaël. « Proportionnelle : nous en avons déjà les effets, pourrions-nous en avoir les bienfaits ? », La Tribune, 24 mars 2024. [en ligne].
- Bréhier, Émeric, Bristielle, Antoine, Dreuil, Dreuil, Pouillard, Denys, Valiergue, Marinette. La proportionnelle : un enjeu démocratique. Fondation Jean-Jaurès, décembre 2024.
- Carella, Lenardo. "Six points pour comprendre l'élection présidentielle italienne." Le Grand Continent, janvier 2022.
- Cohendet, Marie-Anne, Lang, Jérôme, Laslier, Jean-François, Pech, Thierry, Sawicki, Frédéric. Modes de scrutin : enjeux et perspectives. Terra Nova, mars 2018.
- Collobert, Elsa. "Voter autrement pour voter plus sincèrement ?", Savoir(s), le quotidien de l'université de Strasbourg, 2022.
- Commissariat général au Grand Débat. (2019). Synthèse des contributions au Grand Débat national.
- Conesa, Elsa. "Élections en Italie : scrutin mixte, vote bloqué et candidatures multiples, comment fonctionne le système électoral ?" Le Monde, septembre 2022.
- Conseil Constitutionnel. « Les systèmes électoraux dans les constitutions des pays de l'Union européenne », Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel, s.d. [en ligne].
- Darame, Mariama. "La proportionnelle aux élections législatives : une solution limitée face à la disparition du fait majoritaire." Le Monde, janvier 2025.
- France Inter. « Proportionnelle aux législatives : qui est pour, qui est contre ? », France Inter, 18 mars 2024. [en ligne].
- Grand Débat national. (2019). Site officiel du Grand Débat national. <https://granddebat.fr/>
- Guégan, Yannick, and Duquesne, Pierre. "Passer à la proportionnelle, OK, mais laquelle ? Découvrez le résultat de nos simulations." Contexte, décembre 2024.
- Herbemont, Aurélie. "Élections législatives : la proposition de Yaël Braun-Pivet pour instaurer une dose de proportionnelle divise la classe politique." France Info, avril 2024.

- Le Bègues, Gille. "La représentation proportionnelle, cent ans de controverses." *XXS*, vol. 9, no. 1, 1986, pp. 1449–1462.
- Le Monde. "La proportionnelle est perçue comme l'unique alternative au scrutin majoritaire, alors qu'il y en a d'autres." *Le Monde*, octobre 2024.
- Le Parisien. « La proportionnelle aux élections législatives : un sujet qui divise plus que jamais la majorité », *Le Parisien*, 20 mars 2024. [en ligne].
- Macron, Emmanuel. « Lettre aux Français. » Présidence de la République française, 13 janvier 2019.
- Public Sénat. « Pourquoi Emmanuel Macron veut-il réformer le mode de scrutin ? », YouTube, 5 décembre 2022. [Vidéo en ligne].
- Quinio Benamo, Martine. "Moins de parlementaires, proportionnelle, limitation des mandats : le gouvernement dévoile sa réforme des institutions." *Le Monde*, avril 2018.
- Radio France. "Le billet politique du mardi 17 décembre 2024." France Culture, 17 décembre 2024.
- Revue française d'histoire des idées politiques. "Le scrutin proportionnel : enjeux et débats." *Revue française d'histoire des idées politiques*, no. 2, 2013, pp. 367–389.
- Vie Publique. "Élections sénatoriales : l'essentiel des règles." Vie Publique. www.vie-publique.fr/fiches/19586-elections-senatoriales-lessentiel-des-regles.
- Vie Publique. "Municipales : quel mode de scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus." Vie Publique.
- Vie Publique. "Quels sont les différents modes de scrutin ?" Vie Publique, 23 octobre 2024.
- Vie Publique. "Quel est le mode de scrutin des élections départementales ?" Vie Publique.
- Vie Publique. "Quel est le mode de scrutin pour les élections régionales ?" Vie Publique.
- YouTube. "Italie : Comprendre les élections législatives 2022 en 5 minutes." *Le Monde*, septembre 2022. www.youtube.com/watch?v=XXXXXXXXXX.
- [Le site Démocurieux qui détaille les types de votes alternatifs](#)